

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 septembre 2016

Compte rendu de la troisième séance ordinaire 2016 du comité de circulation de la Ville de Bromont, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bromont.

Présences : Catherine Nadeau, Greffe et affaires juridiques de la ville de Bromont
Marc Tremblay, Service de police de la Ville de Bromont
Marcel L'Homme, Service des travaux publics de la Ville de Bromont
Marie-Ève Lagacé, Conseillère municipale
Sylvie Adam, Conseillère municipale
Jacques Lapensée, Comité consultatif de la famille
Denis Rivest, Comité de Surveillance de quartier
Dominic Lavin, Regroupement des Gens d'affaires de Bromont
Vincent Lottinville, Citoyen Bromontois

Secrétaire : Sonia Larochelle, Service de police de la Ville de Bromont

Absence : Marc Béland, Service d'urbanisme de la ville de Bromont

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum, sous la présidence de M. Denis Rivest.

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 07h32.

2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 8 septembre 2016

*Ajout au varia proposé par Marie-Ève Lagacé; Vitesse Ch.de Granby
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

3. Adoption compte rendu de la rencontre du 9 juin 2016

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Suivi des comptes rendus antérieurs

a) Transformation à deux sens de la sortie à sens unique au Bureau d'accueil touristique – Marcel L'Homme (EC-104)

Marcel l'Homme doit soumettre un dossier décisionnel pour étude de circulation au conseil municipal avant la prochaine assemblée du 3 octobre 2016.

b) Pierre-Laporte / Esso-Sortie 74 — Marcel L'Homme (EC-114)

En attente du suivi de la recommandation soumise au conseil de ville en juin 2016.

c) Traverse piétons avec enseigne d'amende/inventaire à faire – Marcel L'Homme (EC-122)

Puisque Marcel L'Homme confirme que le travail d'inventaire et de conformité des panneaux de

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 septembre 2016

signalisation a été effectué et terminé, il est convenu de conserver ce point ouvert à l'échéancier et de changer le titre pour :

Signalisation piste cyclable (EC-122)

Marc Tremblay doit prendre une photo de l'affiche « obligation de descendre de bicyclette » indiquant aux cyclistes l'obligation de descendre et de marcher à côté de leur bicyclette. Celle-ci sera présenté aux membres du comité de circulation lors de la prochaine rencontre afin d'évaluer la possibilité d'en installer sur les sentiers de la ville.

d) Atténuation de vitesse chemin Adamsville – Sylvie Adam (EC-131)

Puisque les travaux de pavage ont été reportés à l'an prochain et que le panneau de vitesse a été délogé, il est suggéré de refaire un relevé de comptage seulement après la réfection de la route.

e) Intersection Aéroport et Pierre Laporte – Marcel L'Homme (EC-134)

Ce projet ayant déjà été discuté et non retenu par le conseil de ville à la fin 2015, le comité de circulation conclut qu'il n'y pas de problématique.

Dossier-CLOS

f) Plaques de comptage ch. de Granby – Marcel L'Homme (EC-137)

Marcel L'Homme confirme que le marquage au sol a été fait. Les résultats de l'étude de trafic ne démontrant pas de problématique de vitesse, aucun changement n'est recommandé par le comité.

Dossier-CLOS

g) Stationnement Pierre-Bellefleur (hachuré) – Marc Tremblay (EC-139)

Marcel L'Homme confirme que la reconfiguration du stationnement (marquage au sol, déplacement des panneaux) est terminée. Ces travaux ont permis d'ajouter une case de stationnement supplémentaire.

Dossier-CLOS

h) Chemin Huntington – Marie-Ève Lagacé et Marcel L'Homme (EC-144)

Marcel L'Homme confirme que tous les panneaux de vitesse sont visibles et bien installés. Le comité de circulation juge qu'il est préférable de ne pas modifier à nouveau la limite de vitesse sur le ch. Huntington. La limite de vitesse demeurera à 50km/h.

Dossier-CLOS

i) Boîtes aux lettres - Lotbinière/241 – Marc Béland (EC-145)

En prévision de son absence à cette rencontre, Marc Béland avait avisé par courriel le comité de circulation que la boîte aux lettres sera déplacée face au 41 Lotbinière fin octobre début novembre.

Dossier-CLOS

j) Stationnement école Adamsville – Sylvie Adam (EC-147)

Marcel L'Homme confirme que le travail a été effectué. Toutefois, il semble que certains panneaux d'affichage (P maximum 15 minutes) n'aient pas été installés tel que discuté lors de l'assemblée précédente du comité de circulation. Marcel L'Homme doit effectuer un suivi afin de corriger la situation. Les panneaux « P maximum 15 minutes en dehors du temps indiqué » doivent être installés sur des poteaux à cet effet unique dans la zone de circulation du débarcadère.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 septembre 2016

k) Vitesse rue Châteauguay, Vitesse cyclistes sur le sentier B2 – Marc Tremblay (EC-153a, EC-153b)

- a) *Marcel L'Homme doit faire ajouter deux panneaux de présence de cyclistes sur la rue Châteauguay tel que discuté lors de la rencontre du 9 juin 2016.*
- b) *Le panneau d'arrêt a été installé.
Dossier-CLOS*
- c) *Suite à une vérification des lieux, Marc Tremblay mentionne que l'ajout d'une affiche à la sortie du sentier B-2 recommandé lors de l'assemblée précédente ne sera plus nécessaire.
Dossier-CLOS*

l) Panneau arrêt obligatoire ch. Compton – Marc Béland et Marcel L'Homme (EC-154)

Le bollard installé à l'entrée du pont direction Sud-Est a été brisé peu de temps après l'installation. Marcel L'Homme a déjà procédé à la commande de deux nouveaux bollards de remplacement.

m) Piste cyclable ch. Compton – Marcel L'Homme (EC-156)

Marcel L'Homme mentionne qu'un produit de revêtement en pierre colorée est envisagé. Un test sera effectué cette semaine avec ce produit. Le service des travaux publics est en attente des résultats du test. Si les résultats sont concluants, ce sera mis en application dès que possible.

n) Procédure de traitement des demandes faites au comité de circulation, création d'un formulaire de requête – Suivi par Marc Tremblay (EC-158)

Marc Tremblay a présenté le « formulaire de demande » ainsi que la nouvelle procédure de soumission des demandes au comité de circulation à M. Jean Langevin, directeur général de la ville. Ce dernier est favorable à l'application de cette nouvelle méthode de transmission des demandes au comité de circulation. Le « formulaire de demande » sera transmis au directeur général de la ville. Ce dernier doit le soumettre aux conseillers municipaux pour sa mise en application. Le « formulaire de demande » sera aussi transmis à chacun des membres du comité de circulation par la secrétaire pour sa mise en application dès réception.

o) Affiche distance sécuritaire Vélo vs Véhicules – Marcel L'Homme (EC- 160)



Les travaux publics ont procédé à l'installation de deux affiches fournies par la MRC « Pour ma sécurité à vélo je roule.. ». Il est convenu que trois enseignes « Respectons nos distances » (4' X 8') seront installés sur le territoire (rue Shefford et une à chaque extrémité du Boul. Bromont). Marcel L'Homme souligne qu'il a obtenu l'autorisation du MTQ pour l'installation d'un panneau sur la rue Shefford près de l'intersection Pierre-Laporte (à droite après la courbe).

Dominic Lavin mentionne avoir eu connaissance que d'autres corps policiers utilisent les réseaux sociaux pour aider au partage d'information. Il semble qu'il y a une habitude instaurée chez les cyclistes d'utiliser « Tweeter » afin de partager de l'information. Il se demande si le service de police de Bromont prévoit avoir un compte « Tweeter ». Marc Tremblay doit en discuter avec la direction du service de police.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 septembre 2016

p) Éclairage sur le chemin Compton. – Marcel L’Homme (Réouverture EC-125)

Denis Rivest mentionne avoir reçu un courriel de l’application « Voilà » confirmant que cette demande a été traitée. Toutefois, après vérification le lampadaire n’est toujours pas fonctionnel. Il semble y avoir un problème de réponse automatique avec l’application « Voilà ». Marcel L’Homme doit vérifier auprès de Catherine Page, responsable des communications de la ville. Marcel L’Homme confirme que le nouveau lampadaire n’a jamais fonctionné depuis son installation. Un électricien a été demandé pour effectuer les travaux de mise en fonction du lampadaire.

q) Vitesse sur la rue Choinière (EC-161)

Aucun représentant du comité de circulation ne se rappelle avoir soumis une demande en ce sens. Dossier-CLOS

r) Traverse piétonnière Shefford / Bourgmestre (EC-162)

Demande provenant du comité de la surveillance du quartier soumise par Denis Rivest lors de la rencontre précédente. Après vérification, M.Rivest suggère de clore ce dossier puisque la traverse est bien positionnée. Aucun changement à apporter. Dossier-CLOS

5. Stationnement rue Bleury – Marc Tremblay

M. Lussier du Camping Vacances Bromont a mentionné une problématique en lien avec les panneaux « défense de stationner » en bordure de la rue Bleury. Le stationnement étant interdit du côté Sud de la rue Bleury, ceci occasionne des problèmes lors de l’arrivée des campeurs (bouchons de circulation). Il est suggéré de retirer les panneaux « défense de stationner » actuels et conserver qu’un seul panneau « défense de stationner » du côté Sud de la rue Bleury afin d’interdire le stationnement sur une distance de 100 pieds à partir du Boul.de Bromont ce qui facilitera le virage des véhicules lourds en provenance du Boul.de Bromont. Catherine Nadeau doit soumettre un dossier décisionnel au conseil municipal avant la prochaine rencontre du 3 octobre 2016.

6. Sécurité piétonnière (Traverse de piéton boulevard de Bromont face au Edgard) – Marcel L’Homme

Marcel L’Homme confirme que des panneaux Kali-Flash, système de feux clignotants à pulsation rapide éclairés par énergie solaire permettant d’alerter les automobilistes qu’un piéton ou cycliste désire traverser la route seront installés afin de sécuriser la traverse à cet endroit.

7. Lignes piétonnières sur la chaussée boulevard de l’Aéroport face à IBM – Marcel L’Homme

Une demande reçue de la compagnie IBM afin d’obtenir des lignes piétonnières permanentes ainsi que des panneaux face aux deux entrées IBM et face au C2MI situé sur le boulevard de l’aéroport afin de rendre la traversée des employés en direction de la piste multifonctionnelle de façon sécuritaire. Marcel L’Homme a effectué des vérifications sur place. Deux des entrées ne se rendent pas directement à la piste multifonctionnelle. Une seule entrée se trouve directement face à la piste multifonctionnelle. Le comité de circulation ne recommande pas l’ajout de lignes permanentes sur la chaussée. Il y aura une présence policière lors d’événements afin de sécuriser l’endroit. La demande n’ayant pas été retenue par le comité de circulation, Marcel L’Homme se charge d’aviser

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 septembre 2016

le demandeur.
Dossier-CLOS

8. Limite de vitesse Boul.de Bromont/Papineau – Marc Tremblay

Marc Tremblay fait part de la crainte d'un citoyen concernant la vitesse et le danger relié au panneau de vitesse (70km/h) situé près de la rue Papineau. Il semble que les véhicules circulant à cet endroit accélèrent dans la zone de 50km/h avant d'arriver au panneau de 70km/h. Sylvie Adam se questionne à savoir s'il existe des règles de standardisation des affiches versus les distances à respecter. Marcel L'Homme doit vérifier. Aucun changement d'affichage n'est recommandé par le comité de circulation. Marc Tremblay mentionne la présence régulière des policiers dans ce secteur ce qui permet de sévir les contrevenants et corriger la situation. Il est aussi suggéré d'installer la remorque radar dans ce secteur.

Dossier-CLOS

9. Panneau d'affichage « Circulation de chevaux » - Marcel L'Homme

Il existe un vaste réseau de sentiers d'équitation sur le territoire. Suite à une demande d'un citoyen dans le but de sécuriser la circulation et la traverse de cavaliers à cheval sur un chemin public, Marc Tremblay suggère d'ajouter quatre panneaux annonçant la présence de cavaliers. Deux panneaux seront installés sur le ch. Huntington près de l'entrée de la piste C-1 et deux autres panneaux sur le boul. Bromont entre la résidence de M. Paul Bienvenue et le Ch.de Matapédia.



10. Panneau piste cyclable Golf du Vieux Village – Marc Tremblay

L'entrée du garage du Golf du vieux-village donne sur la piste cyclable du ch. Compton. Puisque cette dernière n'est pas visible par les utilisateurs de la piste multifonctionnelle car elle est cachée par une haie de cèdre, il est convenu par le comité qu'un panneau affichant la présence d'un danger soit installé. Marcel L'Homme se charge de faire installer un panneau affichant la présence d'un danger sur la piste cyclable près de l'entrée du garage du Golf du vieux-village.

11. Varia

11.1 Vitesse ch.de Granby

Point discuté au point f) du suivi des comptes rendus antérieurs

12. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu jeudi 15 décembre 2016.

13. Levée de la rencontre

Fin de la rencontre à 09h55.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 septembre 2016

Sonia Larochelle, Secrétaire